



COMMUNAUTE DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 8 Février 2024	
<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 32 - ne prennent pas part aux votes : 3 (M. Drouard ; M. Chabanis ; Mme Landraud)	L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le premier février s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. <u>Titulaires présents :</u> ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain <u>Absents ayant donné procuration :</u> BERRAUD Yves (procuration à D. ARCHAMBAULT) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - GUERIN Patrick (procuration à F. GONNET TABARDEL) – MARCE Emilie (procuration à T. GUINAULT) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) - <u>Absents : néant</u>
<u>Délibération</u> N° 2024-014	<u>Votes :</u> - Pour : 31 - Contre : 0 - Abstentions : 1 (M. Coat) - N ont pas pris part au vote : (M. Drouard; M. Chabanis; Mme Landraud)
<u>Objet : Aides aux manifestations 2024 - soutien aux actions à caractère évènementiel</u>	

Vu,

- La délibération instaurant un règlement de subvention en date du 27 Septembre 2012
- La délibération n°2020-135 en date du 12 novembre 2020 approuvant la modification du règlement d'attribution pour le soutien aux actions à caractère évènementiel
- L'avis favorable du Bureau Communautaire réuni en session d'étude des dossiers du 26 janvier 2024

Madame la Présidente indique que, suite à l'appel à projets concernant les animations évènementielles du territoire communautaire, elle propose de soumettre au vote les aides aux

manifestations 2024 telles que présentées en annexe de cette délibération. Elle indique que les dossiers ont été étudiés par le bureau communautaire et ont reçu un avis favorable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré avec 31 voix pour et 1 abstention (M. Coat)

- **Approuve** la répartition des aides aux manifestations 2024 telles que définies en annexes
- **Autorise** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

